

Apres la 3eme

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



Voie générale et technologique



Les étapes d'orientation en 3ème

- De janvier à février, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires en ligne sur Scolarité services
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage);
 - 1ère année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- Au conseil de classe du 1^{er} semestre, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis scolarité téléservices.
- D'avril à mai, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur scolarité téléservices.
- Au conseil de classe du 2eme semestre, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.





NOTICE EXPLICATIVE pour l'orientation des élèves à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME à destination des représentants légaux

Votre enfant est actuellement en classe de 3°. Cette classe représente une étape importante pour la poursuite de sa scolarité.

Toutes les informations qui suivent ainsi que les coordonnées des établissements sont présentées en détail dans le guide ONISEP "après la 3^e" distribué prochainement à chaque élève et téléchargeable sur le site www.onisep.fr

Votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi 2 voies d'orientation possibles :

- La voie professionnelle :
 - 1^{re} année de CAP

ou

2^{de} professionnelle

Ces niveaux de formation peuvent se préparer :

- sous statut d'élève en lycée professionnel avec des stages en entreprise,
- en apprentissage dans un centre de formation d'apprenti (CFA) ou dans une unité de formation en apprentissage (UFA) alternant des périodes en entreprise. Dans ce cadre, vous devez effectuer les démarches pour signer un contrat de travail avec un employeur.

Pour certaines formations, des modalités particulières d'admission sont prévues. Renseignezvous auprès de votre établissement.

- La voie générale et technologique :
 - 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique

Des enseignements optionnels sont proposés aux élèves. Ils sont choisis au moment de l'inscription dans l'établissement d'accueil.

Afin de préparer l'orientation de votre enfant vous pouvez prendre l'attache du **psychologue de** l'éducation nationale (Psy-EN) dans son établissement.

Le **professeur principal** et **l'équipe éducative** vous accompagnent tout au long de cette procédure d'orientation afin de recueillir les demandes de poursuite d'études de votre enfant.

L'établissement se tient à votre disposition pour répondre à votre demande et vous conseiller au mieux dans cette démarche.

Vous pouvez formaliser et suivre vos demandes par l'intermédiaire du Téléservice-Orientation. Pour de plus amples informations, veuillez-vous rapprocher de l'établissement de votre enfant.

Cas particuliers:

Le redoublement exceptionnel : c'est une décision administrative qui ne fait pas partie de la procédure d'orientation. Le redoublement intervient lorsque les difficultés d'apprentissage persistent et sont trop importantes malgré les mesures pédagogiques mises en place pour y pallier. De manière exceptionnelle, le chef d'établissement peut décider le redoublement sur proposition du conseil de classe.

Le maintien : vous pouvez demander de droit, pour la durée d'une seule année scolaire, le maintien de votre enfant dans sa classe d'origine si à l'issue de la procédure d'orientation, vous êtes en désaccord sur la voie et/ou la spécialité demandée.

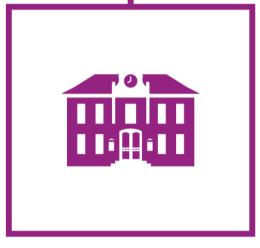








Se connecter avec FranceConnect (page 3)



Se connecter avec le compte de l'Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement scolaire (page 7)









France Connect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne, dont Scolarité services, en utilisant votre compte :

- → Impots.gouv.fr (déclaration d'impôts en ligne),
- → Ameli.fr (compte en ligne de la sécurité sociale),
- → identité numérique (La Poste)
- → Mobile Connect et moi (identité numérique mobile).
- → msa.fr (compte msa.fr)

Le + pour votre demande de bourse de collège ou de lycée : vos informations fiscales transmises à l'établissement sont plus précises.

Aucun document complémentaire n'est donc à fournir!

Pour ce faire, vous devez posséder un compte en ligne sur l'un des trois sites mentionnés ci-dessus.



CONSEILS:

Si vous faites votre déclaration de revenus en ligne, choisissez impots.gouv.fr :

utilisez votre numéro fiscal et le mot de passe lié à ce compte.

Si vous avez un compte en ligne pour votre sécurité sociale, choisissez ameli.fr :

utilisez votre numéro de sécurité sociale et le mot de passe lié à ce compte.

Si vous avez une identité numérique LaPoste, choisissez idn.laposte.fr :

utilisez votre adresse de messagerie LaPoste et le mot de passe lié à ce compte.



Se connecter avec le compte II. de l'Éducation Nationale (ATEN)

Vous avez aussi la possibilité de vous connecter avec votre compte Éducation nationale.

L'établissement vous a transmis les informations nécessaires à votre connexion (adresse de connexion, identifiant et mot de passe) par courrier ou voie électronique.

L'adresse internet pour accéder à Scolarité services est indiquée sur votre courrier ou dans votre mail. Elle commence par : https://teleservices.ac-********

Exemple de document transmis par l'établissement scolaire.





Vous vous connectez pour la première fois



IDENTIFICATION

Pour votre première connexion, vous allez avoir besoin du document fourni par courrier ou voie électronique par l'établissement de votre enfant, sur lequel sont indiquées les informations nécessaires à la connexion.

Si vous n'avez pas reçu ce document, faites-en la demande auprès de l'établissement scolaire.



UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE

DE

En classe de seconde, consolidation des apprentissages fondamentaux des heures dédiées à l'accompagnement et à l'orientation

> des parcours personnalisés

des programmes approfondis

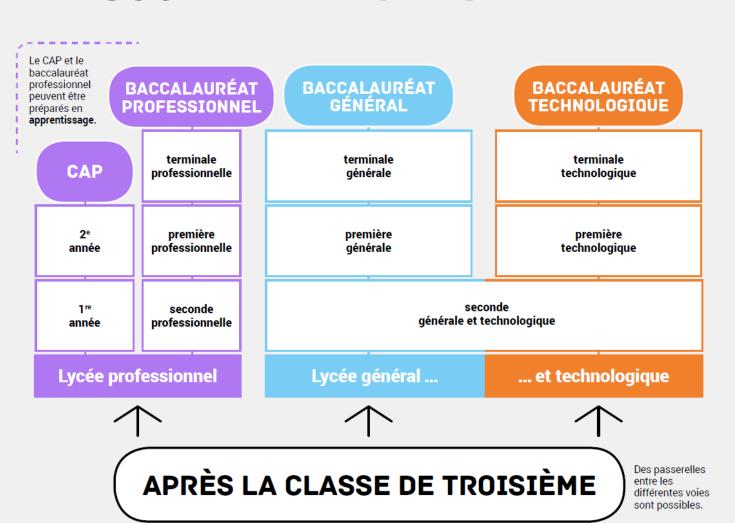


Un baccalauréat qui valorise la régularité de votre travail Pour une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie





LA SCOLARITÉ AU LYCÉE







LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.



LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;



LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.



GRILLE HORAIRE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

Seconde	Premiere	Tellilliale	sur 3 ans
330	266	260	856
330	200	200	000
30	28	13	71
30	14	13	57
-	56	52	108
30	28	26	84
30	28	26	84

390 h

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Enseignement	professionnel
--------------	---------------

Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)

Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)

Réalisation d'un chef d'œuvre

Prévention-santé-environnement

Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)



420 h

450 h

1 260 h

Total

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
	360 h	336 h	299 h	995 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	360 h 90 h	336 h 84 h	299 h 91 h	995 h 265 h
et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h

⁽d) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)



⁽a) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2520 h) (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

⁽c) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en seconde.

LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique, la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- Français 4h
- Histoire géographie 3h
- Langue vivante A et langue vivante B 5h30
- Sciences économiques et sociales 1h30
- Mathématiques 4h
- Physique chimie 3h
- Sciences de la vie et de la Terre 1h30
- Education physique et sportive 2h
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie 1h30

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.



LES NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS optionnels de la seconde générale et technologique

■ Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires* :

1 enseignement optionnel général au choix parmi :

Langues et cultures de l'Antiquité* (latin ou grec) : 3h

Langue vivante C : 3h

Arts : 3hFPS : 3h

Arts du cirque : 6h

optionnel de LCA est cumulable

*Exception: L'enseignement

1 enseignement optionnel technologique au choix parmi :

Management et gestion : 1h30

Santé social : 1h30

Biotechnologies : 1h30

Sciences de laboratoire : 1h30

Sciences de l'ingénieur : 1h30

Création et innovation technologiques : 1h30

Création et culture – design Atelier artistique : 6h

Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h

Le choix des enseignements optionnels ne prédestine pas à une orientation en voie générale ou technologique



LA VOIE GENERALE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie (4h)
- Histoire géographie 3h
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B 4h30
- Education physique et sportive 2h
- Enseignement scientifique 2h

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Les élèves suivent des enseignements de spécialité (4h)

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Focus: La filière STHR s'intègre dès la Seconde

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie 3h
- Histoire géographie 1h30
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante) 4h
- Education physique et sportive
- Mathématiques 3h

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)



POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

■Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

Sur la seconde générale et technologique :

http://www.secondes-premieres2020-2021.fr

Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

